

Créé et géré par des agents des collèges syndiqués à SUD, ce bulletin vous informe de vos droits, de l'actualité et des revendications dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. Ce bulletin est aussi un outil de liaison pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

Bulletin  
N° 9  
Déc. 2012



[sud-departementaux35.org](http://sud-departementaux35.org)

# SUD AU COLLEGE

Bulletin d'information syndicale  
DES AGENTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION



## Du local au global...

Une petite victoire au collège de Vern peut, si certains collègues saisissent la balle au bond, amener d'autres victoires et, si on s'y met tous, améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents techniques des collèges...

### permanences syndicales

Nous sommes à votre écoute :  
> au local SUD de Rennes Beaugard  
(bâtiments modulaires - porte 32)  
> au téléphone : 02 99 02 39 82

## La lutte paie !

Septembre 2012 : les agents techniques du collège de Vern sur Seiche saisissent le syndicat SUD sur leurs difficultés.

Appuyés par l'administration Education Nationale (direction et gestionnaire) du collège et le syndicat SUD, ces agents dénoncent une situation qui devient intenable : celle de toujours compter sur leur bonne volonté et leur sens collectif du service, alors que leur santé est menacée et que les conditions de travail se dégradent.

**Beaucoup de collèges peuvent se retrouver dans cette situation.**

Certes le collège de Vern est "suffisamment" doté au regard du barème d'attribution des postes (cf. *SUD au Collège* n° 2) décidé unilatéralement par le CG35. Mais quand on approche des seuils, ou même indépendamment d'eux, comment rester aveugle aux difficultés des personnels usés par des années de travail ? Certains se retrouvent à effectuer seul des tâches qui nécessitent d'être au moins deux (maintenance, cuisines) ; d'autres à effectuer des tâches pour lesquelles ils n'ont pas les compétences ou plus la force physique et sur lesquelles on leur demande d'être polyvalents (service général, aide en cuisine) faute de moyens humains à la hauteur de la situation.

Dans un premier temps, au vu des multiples interpellations et craignant que les agents de Vern ne se mettent en grève, le Conseil général (CG) accorde rapidement un renfort sur un poste d'aide-cuisinier, mais pour un mois seulement !

L'objectif étant plus de dégonfler temporairement la situation que d'y remédier définitivement, les agents, le collège et le syndicat SUD continuent à se mobiliser.

Dans un courrier du 6 décembre, le CG35 répond enfin au syndicat SUD : "compte-tenu d'un contexte difficile" le renfort d'un mois d'un aide-cuisinier est "prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire". Enfin nous avons été entendus !

Cette victoire n'est pas sans lien avec le fait que l'équipe soit soudée et syndiquée (50% des titulaires) et qu'elle ait trouvé appui auprès du syndicat SUD et de l'administration du collège.

**Quand on s'organise collectivement et qu'on est déterminés, on obtient des résultats !**

Faites nous parvenir vos questions, préoccupations, suggestions... :

# SUD

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex  
Si vous souhaitez une réponse personnalisée, laissez vos coordonnées au dos

## Continuons le combat !

A propos des problèmes rencontrés à Vern, le syndicat SUD a également interrogé l'Administration et les élus du CG pour l'ensemble des collègues qui partagent déjà, ou pourront partager à l'avenir, ces difficultés.

La **polyvalence** entre **service général** et aide-cuisine n'est pas possible si les agents de service n'ont pas les qualifications nécessaires et/ou les capacités physiques. L'usure professionnelle doit être réellement prise en compte dans l'attribution du nombre de poste et la répartition des tâches. Le CG ne peut continuer à mesurer le nombre de postes dans **une logique purement gestionnaire qui ne prend en compte ni les difficultés propres aux agents** (politique qui n'est hélas pas appliquée que dans les collèges mais dans tous les services départementaux), **ni certains aspects de leur conditions de travail au quotidien** (ancienneté et configuration des bâtiments, surfaces vitrées, accès difficiles, qualité du matériel à disposition...).

De même, les conditions de travail des agents de maintenance doivent être regardées en fonction de leur environnement de travail et des moyens dont ils disposent. Ils ne peuvent, par ailleurs, assurer seuls tous les travaux de **maintenance dite de "premier niveau"** et la logique de confier ces prestations à une entreprise extérieure défie le bon sens, en terme de coût et d'organisation d'un service dit public. Le CG a fait le mauvais choix de ne pas poursuivre la convention avec les EMOP de la région et de ne pas **permettre l'intervention des EMAT** du département sur ces travaux. Alors qu'en dernière minute du CTP du 15 novembre, à propos d'un bilan d'étape sur le dispositif EMAT, SUD a arraché du bout des lèvres à Mme HUON que la situation des agents de maintenance seuls sur un collège devait être améliorée et des solutions mises en œuvre, le courrier qu'elle signe le 6 décembre n'en fait plus état !

### La politique de remplacement du CG n'est pas acceptable !

Le délai de carence de 3 semaines est beaucoup trop long et les contrats de remplacement via les associations intermédiaires sont inadaptés (publics en difficulté à reformer et équiper à chaque fois). SUD réclame depuis longtemps la création d'un pool remplacement de titulaires et porte régulièrement cette revendication auprès de l'Administration et des élus du CG. Ceux-ci s'opposent catégoriquement à cette demande, malgré tous ses avantages...

La dernière trouvaille du CG est de créer des **emplois "d'avenir"** pour palier aux besoins : encore du bricolage et de la précarité !

ACTU DANS NOS TRACTS

ET A VENIR...

- *Le Petit Conseiller Généreux* n°160, consacré aux **CHSCT et CTP** est paru : certains points concernent les collègues (EMAT, Hygiène et sécurité...)

- **Bonnes années**  
à toutes et tous !



Retrouvez l'actualité et l'ensemble de nos publications sur notre site Web :

[sud-departementaux35.org](http://sud-departementaux35.org)

## Rejoignez-nous !

La lutte collective permet de peser sur les choix du Conseil général. **L'exemple du collège de Vern est à suivre.**

Le syndicat SUD peut vous aider à vous organiser et à porter vos difficultés dans un cadre revendicatif qui aboutisse à la mise en place de solutions. Pour cela le syndicat a aussi besoin de vous, de votre force, et **c'est ensemble que nous pourrons faire bouger les lignes et imposer nos revendications.**

Après vous avoir accompagné dans votre intégration au Département, puis de 2009 à 2011 posé clairement vos droits, au travers de négociations, à notre initiative, ayant abouties à un "Guide des collègues", **nous nous proposons de venir à votre rencontre** pour recueillir vos difficultés et vos besoins, débattre des revendications et actions à mettre en place.

**Contactez-nous - 02 99 02 39 82 - pour nous aider à mettre en place des réunions d'information syndicales sur votre collège.**



je souhaite : avoir des renseignements sur Sud ! adhérer à Sud !

obtenir une réponse personnalisée à ma demande (verso) !

nom :

prénom :

collège :

adresse personnelle:

# sud

